



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur la première partie de sa soixante-cinquième session*

Genève, du 4 au 8 et les 25 et 26 juin 2018

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur la première partie de sa soixante-cinquième session, tenue du 4 au 8 et les 25 et 26 juin 2018 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié avec les rapports du Conseil sur la deuxième partie de sa soixante-cinquième session et sur sa soixante-septième session, qui se tiendra les 13 et 14 décembre 2018, sous la désignation suivante : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 15 (A/73/15)*.



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Introduction | 3 |
| I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour | 3 |
| A. Le développement économique en Afrique | 3 |
| B. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence | 5 |
| C. Autres décisions du Conseil | 7 |
| II. Résumé du Président | 9 |
| A. Séance plénière d'ouverture et débat général | 9 |
| B. Débat de haut niveau | 12 |
| C. Débat ordinaire | 17 |
| III. Questions de procédure et questions connexes | 24 |
| A. Ouverture de la session | 24 |
| B. Élection du Bureau | 24 |
| C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session | 24 |
| D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes | 25 |
| E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs | 26 |
| F. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement | 26 |
| G. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement | 26 |
| H. Questions diverses | 27 |
| I. Adoption du rapport | 27 |
| Annexes | |
| I. Ordre du jour de la première partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement | 28 |
| II. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement | 30 |
| III. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission du commerce et du développement | 31 |
| IV. Thème et questions d'orientation retenus pour la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique | 32 |
| V. Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement | 33 |
| VI. Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement | 34 |
| VII. Participation | 35 |

Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa soixante-cinquième session au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 8 et les 25 et 26 juin 2018. Au cours de sa session, le Conseil a tenu 11 séances plénières, soit ses 1164^e à 1174^e séances.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. Le développement économique en Afrique

Conclusions concertées 539 (LXV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Accueille avec satisfaction le Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Les migrations au service de la transformation structurelle ;*

2. *Rappelle le paragraphe 76 aa) du Maafikiano de Nairobi, qui se lit comme suit : « En complément des activités menées par d'autres organisations, poursuivre les travaux de recherche et d'analyse relevant de son mandat au sujet de l'impact des migrations, y compris de personnes vulnérables, sur le développement et les capacités commerciales, compte tenu des difficultés et des perspectives qu'ils présentent » ;*

3. *Considère que des migrations intra-africaines sûres, ordonnées et régulières sont une composante essentielle de l'approfondissement de l'intégration régionale et continentale ;*

4. *Souligne l'importance que revêtent les migrations sûres, ordonnées et régulières entre pays africains et entre l'Afrique et le reste du monde pour la transformation structurelle et le développement socioéconomique du continent, en particulier pour les pays d'origine et les pays de destination ;*

5. *Reconnaît qu'il faut s'attaquer aux difficultés associées à la migration, comme l'exode des compétences et la perte de ressources humaines qualifiées ;*

6. *Prend note de la mise en place du Marché unique du transport aérien africain, de la signature du Protocole relatif à la libre circulation des personnes et de la signature de l'accord-cadre relatif à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;*

7. *Note que la migration de femmes prend de plus en plus d'ampleur en Afrique, que les migrantes contribuent à une croissance inclusive aussi bien dans le pays d'origine que le pays de destination et qu'il est possible d'accroître les effets positifs de cette migration en menant des politiques migratoires qui tiennent compte des questions de genre et qui permettent de garantir le caractère sûr et ordonné des migrations, notamment grâce à la création de possibilités d'éducation ;*

8. *Estime que la migration est liée à un accroissement de la productivité du travail dans les pays de destination, à des possibilités de perfectionnement des compétences et à la modernisation technologique, et qu'elle a un effet positif sur le commerce, mais juge nécessaire de réduire les problèmes d'asymétrie de l'information sur les marchés du travail régionaux pour que les futurs migrants puissent prendre des décisions en meilleure connaissance de cause en matière*

d'emplois, de façon à mettre en correspondance leurs compétences et les secteurs porteurs qui en ont le plus grand besoin, à l'échelle du continent ;

9. *Déplore* que les coûts de transaction des envois de fonds vers l'Afrique, qui sont estimés à 8,9 % du montant envoyé, soient les plus élevés au monde, et invite la CNUCED et les autres parties prenantes, y compris les organismes de transfert de fonds, à étudier les moyens de réduire ces coûts et d'élargir l'accès aux services financiers pour aider les pays à atteindre l'objectif de développement durable 8 et la cible 10.c, à renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et de généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance, et rappelle la cible 10.c, qui est définie comme suit : « D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent » ;

10. *Constate* que les migrations à destination et en provenance de l'Afrique sont motivées par des facteurs d'ordre historique, géopolitique et économique, notamment, et demande à la communauté internationale d'aider l'Afrique à relever les défis liés à la migration ;

11. *Prend note* de la gouvernance et des politiques régionales en matière de migrations qui sont préconisées dans le Cadre révisé de politique migratoire pour l'Afrique assorti d'un plan d'action pour 2018-2027 de l'Union africaine, ainsi que des recommandations qui y sont formulées à l'intention des décideurs et des acteurs nationaux ;

12. *Estime* que les effets propices au développement des envois de fonds sur les capacités productives et la transformation structurelle dépendent des politiques complémentaires, tout en rappelant que les envois de fonds ne peuvent être assimilés aux autres flux financiers internationaux comme les investissements étrangers directs et l'aide publique au développement ;

13. *Préconise* de renforcer la bonne gouvernance et les mécanismes institutionnels aux niveaux national, régional et international en matière de migrations, de gouvernance des frontières et de mouvements de main-d'œuvre, afin de mieux répondre aux besoins des migrants à mesure qu'ils surviennent et de tirer parti de la valeur ajoutée de la migration de façon efficace et viable ;

14. *Considère* que les jeunes occupent une place de plus en plus importante dans les migrations en Afrique et en provenance de l'Afrique, et souligne qu'il faut adopter des politiques nationales, régionales et internationales et les mettre en œuvre au moyen de mesures appropriées pour renforcer la formation, l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes, afin que ceux-ci puissent contribuer, dans la pleine mesure de leur potentiel, à une croissance inclusive dans leur pays d'origine ;

15. *Demande* à la CNUCED de poursuivre les travaux de recherche et d'analyse relevant de son mandat au sujet des incidences des migrations africaines, notamment en ce qui concerne les migrants vulnérables, et du développement et des capacités commerciales, compte tenu des possibilités et des difficultés en la matière.

1174^e séance plénière
26 juin 2018

B. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence

Décision 540 (LXV)

Le Conseil du commerce et du développement,

Rappelant les progrès accomplis depuis l'adoption du Maafikiano de Nairobi, à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement,

Réaffirmant le paragraphe 94 du Maafikiano de Nairobi, selon lequel le mécanisme intergouvernemental actuel de la CNUCED devrait être redynamisé afin d'apporter un meilleur soutien à la mise en œuvre du Programme 2030,

Rappelant les modalités de la phase II adoptées à la soixante-sixième réunion directive du Conseil du commerce et du développement,

Estimant opportun de renforcer sa fonction décisionnelle et directive, ainsi que sa fonction de gouvernance,

Rappelant qu'il importe de garantir la diversité géographique et l'équilibre entre hommes et femmes dans les réunions intergouvernementales,

1. *Souligne* qu'il importe que les États contribuent activement à améliorer constamment le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED ;

2. *Souligne également* qu'il importe de promouvoir l'obtention de résultats concrets auxquels il est possible de donner suite, dans une perspective axée sur le développement, à l'échelle du mécanisme intergouvernemental ;

3. *Encourage* l'établissement de liens plus solides entre les processus intergouvernementaux de Genève et de New York, ainsi que le renforcement du dialogue au sein de l'ensemble du système des Nations Unies ;

4. *Préconise* l'amélioration de la communication au sujet des débats, des résultats et des propositions à l'échelle du mécanisme intergouvernemental ;

5. *Rappelle* que, pendant les débats de ses sessions annuelles, le Conseil du commerce et du développement devrait apporter à la CNUCED des conseils de fond sur ses travaux et, au besoin, adopter des conclusions concertées spécifiquement consacrées à la contribution de l'organisation à la réalisation des objectifs de développement durable et, plus largement, au programme relatif au commerce et au développement ; à cette fin, la documentation de base établie à l'intention du Conseil, y compris les publications phares et les documents finals des réunions d'experts pertinentes, devraient contenir des recommandations précises qui seront soumises pour examen audit Conseil ;

6. *Décide* d'établir un débat de haut niveau d'une durée maximale de deux jours à la session annuelle du Conseil du commerce et du développement, pour examiner les problèmes économiques, persistants ou nouveaux, dans la perspective du développement ;

7. *Souligne* que le thème du débat de haut niveau et l'ordre du jour de la session annuelle devraient être déterminés à la session précédente du Conseil du commerce et du développement et être conformes au mandat de la CNUCED ;

8. *Insiste* sur l'importance de la mise en œuvre et du suivi des décisions prises par le Conseil du commerce et du développement ;

9. *Demande* au secrétariat de la CNUCED d'établir et de tenir à jour, en consultation avec les États membres, un calendrier intégré quadriennal des réunions du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED qui permette d'anticiper les besoins et dans lequel figureront, lorsque c'est possible, les ordres du jour comportant les points permanents et les thèmes retenus pour les réunions, conformément aux règles établies dans le règlement intérieur des organes concernés, compte tenu en particulier de la conférence quadriennale et des méthodes de travail des différents organes, sans préjudice des points supplémentaires à examiner et des questions à traiter d'urgence ;

10. *Décide* d'étudier le projet de mandat du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme et de l'examiner au cours de la deuxième partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement en octobre, sans préjudice de la capacité des organes compétents établis à New York de prendre les décisions finales sur les questions budgétaires ;

11. *Réaffirme* l'importance des travaux des groupes intergouvernementaux d'experts, à savoir le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur, le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique et le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ;

12. *Estime* nécessaire d'améliorer les résultats des réunions d'experts pluriannuelles et à session unique, notamment en les rendant plus utiles du point de vue du mandat de la CNUCED et en mettant davantage l'accent sur les résultats concrets, tels que les recommandations, les directives et les instruments de politique ;

13. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 95 du Maafikiano de Nairobi, au titre desquelles il faudrait améliorer les réunions des groupes d'experts en mettant tout en œuvre, dans les limites des moyens disponibles, pour s'assurer une plus forte participation des experts des pays en développement, notamment en utilisant des méthodes et technologies novatrices ;

14. *Demande* que les réunions soient retransmises sur le Web, afin de mieux diffuser les informations recueillies dans le cadre des réunions d'experts pluriannuelles et à session unique, et de renforcer considérablement l'impact des décisions et des recommandations formulées à l'issue de ces réunions ;

15. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de faire des efforts soutenus pour obtenir, auprès de sources publiques et privées, des contributions au fonds qui finance la participation des experts et d'informer les États membres des ressources disponibles du fonds et des décaissements effectués, et encourage les États membres à y verser des contributions ;

16. *Réaffirme* le rôle que joue le secrétariat dans l'appui aux mécanismes intergouvernementaux, notamment en effectuant des recherches thématiques et en fournissant les documents de conférence à l'avance, en temps opportun ;

17. *Demande* au secrétariat de lui rendre compte à sa prochaine session ordinaire des progrès accomplis dans l'application de la présente décision.

1172^e séance plénière
8 juin 2018

C. Autres décisions du Conseil

Le développement économique en Afrique

1. À sa 1174^e séance plénière (séance de clôture), le 26 juin 2018, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les conclusions concertées sur le point 5 de l'ordre du jour, qui figuraient dans un document officieux mis à la disposition des participants (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

Activités de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral

2. À sa 1172^e séance plénière, le 8 juin 2018, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED publié sous la cote TD/B/65(1)/6.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

3. À sa 1171^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa deuxième session, publié sous la cote TD/B/EDE/2/4, et a approuvé les conclusions concertées qui y étaient présentées.

4. Le Conseil a décidé de créer un groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, conformément à la note publiée sous la cote TD/B/EDE/2/3.

5. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et des délégations ont salué le rapport et les travaux du secrétariat de la CNUCED, compte tenu de l'importance croissante que le commerce électronique et l'économie numérique revêtent pour le développement. Des représentants de groupes régionaux ont pris acte des modifications apportées au processus d'élaboration des recommandations concertées, tout en jugeant que d'autres améliorations restaient possibles. Une délégation a fait un certain nombre de recommandations, notamment sur des questions de procédure intéressant le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

6. Selon le représentant d'un groupe régional, il était possible de créer de nouvelles synergies entre les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts et la semaine du commerce électronique de la CNUCED. Un autre représentant a souligné qu'il fallait examiner plus avant les incidences des restrictions d'accès aux plateformes mondiales sur les pays en développement.

Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

7. À sa 1172^e séance plénière, le 8 juin 2018, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED publié sous la cote TD/B/65(1)/7.

Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence

8. À sa 1172^e séance plénière, le 8 juin 2018, le Conseil du commerce et du développement a adopté une décision sur la phase II de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi, la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la

CNUCED, qui figurait dans un document officieux mis à la disposition des participants (voir ci-dessus chap. I, sect. B).

9. Le Président du Conseil a conclu la réunion en invitant les représentants à conserver, lors des travaux futurs, l'attitude constructive et l'esprit de consensus dont ils avaient preuve dans les débats.

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2017-2018 et les incidences de ces cours ; désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2018

10. À sa 1170^e séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Président par intérim de l'Organe consultatif pour 2017-2018.

11. Beaucoup de représentants ont remercié la CNUCED pour les cours régionaux et les cours de brève durée dispensés sur les problèmes économiques internationaux, qu'ils avaient jugés excellents. Ils ont salué le traitement intégré du commerce et du développement dans les cours et programmes de formation régionaux, qui était conforme aux objectifs de développement durable. Plusieurs représentants ont insisté sur les connaissances que les participants avaient acquises grâce aux cours et sur l'amélioration de leur capacité d'élaborer des politiques. Ils ont également prié le secrétariat de continuer de s'occuper de la plateforme des cours de brève durée et des cours régionaux.

12. Plusieurs représentants ont exprimé leur reconnaissance aux pays hôtes des cours régionaux, qui permettaient aux pays en développement de mieux comprendre les tendances à l'œuvre et d'élaborer des politiques appropriées.

13. Un représentant a évoqué l'incidence positive des cours régionaux, en s'appuyant sur les commentaires formulés par les fonctionnaires qui avaient participé à un cours organisé à Maurice en 2017. Les cours régionaux étaient très utiles au renforcement de la coopération Sud-Sud.

14. Le représentant de la Serbie a remercié les 22 personnes provenant de 12 pays d'Europe orientale qui participeraient au trente-neuvième cours régional, que son pays accueillerait à Belgrade du 25 juin au 6 juillet 2018. Le représentant de la Colombie a rappelé que son pays accueillerait un cours régional en 2019, dans le cadre de l'accord sur les lieux d'accueil des formations, et le représentant de l'Égypte a indiqué que son pays accueillerait le cours pour la région arabe en 2018, en 2020 et en 2022.

15. En réponse à la question d'un représentant sur le raccourcissement des cours régionaux, dont la durée passait de trois à deux semaines, le Président par intérim a précisé que l'Organe consultatif avait pris la décision en question pendant son précédent mandat pour garantir l'efficacité des cours, sachant que l'enseignement se déroulerait également pendant les week-ends. Les programmes d'enseignement seraient par conséquent plus concis.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture et débat général

Séance plénière d'ouverture

16. Évoquant l'année qu'il venait de passer au Conseil du commerce et du développement, le Président sortant (République de Moldova) a noté que, dans le cadre de la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, les deux principales réalisations avaient été la mise en place d'un débat de haut niveau et la modification du calendrier des sessions ordinaires du Conseil, qui se tiendraient dorénavant en juin plutôt qu'en septembre. Cette modification accroîtrait l'impact de ces sessions sur les sessions ordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que sur l'ensemble des travaux multilatéraux et des réunions annuelles se déroulant au Siège de l'ONU, à New York. Il avait par ailleurs pu observer qu'il existait une volonté de faire contribuer la CNUCED au programme plus général en faveur du développement qui était défini dans les objectifs de développement durable et de défendre et de renforcer le multilatéralisme face à l'incertitude caractérisant la situation mondiale.

17. Bien que l'action menée pour revitaliser le mécanisme intergouvernemental soit connue au-delà du contexte de Genève, la CNUCED devait se montrer dynamique et sensible aux besoins, en exécutant les produits voulus de manière pragmatique. En intégrant à son calendrier des réunions certaines activités utiles aux grands processus liés au développement, la CNUCED pourrait apporter des contributions ciblées et utiles à l'ensemble du système des Nations Unies. Les sessions extraordinaires du Conseil du commerce et du développement pourraient aboutir à des résultats spécialement destinés à ces processus, comme des conclusions concertées ou, à tout le moins, un résumé des travaux établi par le Président, dans lequel seraient intégrées les suggestions des organes subsidiaires du Conseil, notamment les commissions et les réunions d'experts.

18. Du fait du caractère cyclique des travaux du Conseil du commerce et du développement, organe délibérant et premier organe décisionnel de la Conférence quadriennale, toutes les réunions intergouvernementales comportaient des enjeux et des questions intéressant les États membres, étant donné que leurs résultats seraient ensuite pris en compte dans les préparatifs de fond de la Conférence, ce qui permettait de parvenir à de véritables consensus. Le Président sortant appuyait donc la recommandation du Secrétaire général, selon laquelle les travaux de formation de consensus devaient comprendre des éléments formels et informels, de façon à maintenir un équilibre entre l'efficacité des négociations et la possibilité de débattre sereinement et franchement des questions qui exigeaient davantage d'efforts pour rapprocher les différents points de vue avant la phase de la négociation. Les dialogues de Genève devaient rester l'occasion de mener des débats en toute sérénité, auxquels venaient s'ajouter d'autres activités. Les conférences Prebisch devaient se tenir régulièrement et pourraient constituer le temps fort du débat de haut niveau.

19. Les responsables de la Conférence devaient dialoguer activement avec les États membres et être présents dans le processus décisionnel, tout en enrichissant de façon pragmatique les travaux de la perspective, des objectifs et des points forts propres à la CNUCED, grâce à des projets concrets menés sur le terrain, en particulier dans les pays les moins avancés, et dans le contexte du programme de réforme de l'ONU. La CNUCED devait donc se montrer souple et apte à répondre efficacement aux défis actuels. Comme ils dirigeaient la Conférence et qu'ils devaient tous y participer pour

en assurer le bon déroulement, les États membres devaient trouver des solutions avantageuses pour chacun d'entre eux ou des consensus acceptables par tous. Enfin, l'institution de la présidence du Conseil du commerce et du développement, qui représentait tous les membres de la CNUCED, était un atout aussi bien pour les dirigeants que pour les membres de l'organisation, ces derniers ayant besoin d'un appui et d'un dialogue appropriés en vue de réellement progresser.

20. Le Président entrant (Liban) du Conseil du commerce et du développement a appelé l'attention sur certains moments clefs de l'évolution de la CNUCED au cours de l'année à venir. En premier lieu, l'ensemble de mesures visant à revitaliser le mécanisme intergouvernemental serait officiellement adopté. La CNUCED procéderait à l'examen à mi-parcours du Maafikiano de Nairobi en octobre 2018, afin de renforcer encore la mise en œuvre des engagements pris à la quatorzième session de la Conférence, et lancerait les préparatifs de la quinzième session de la Conférence.

21. Le Conseil du commerce et du développement devrait évaluer avec soin les conséquences des options envisagées, favoriser judicieusement la formation de véritables consensus grâce à un esprit de dialogue constructif et respectueux, même sur les questions les plus épineuses, et agir résolument et en temps opportun, notamment en parvenant à des résultats concrets à l'issue des réunions intergouvernementales.

22. En prenant des mesures modestes mais utiles, la CNUCED contribuerait à l'action menée plus largement en faveur du développement, notamment à New York. Elle pourrait commencer par contribuer au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'ouvrirait à New York le 9 juillet 2018. Pour ce faire, il écrirait à la Présidente du Conseil économique et social une lettre dans laquelle il aborderait directement les questions inscrites à l'ordre du jour du Forum, en appelant son attention sur les travaux de fond utiles à cet égard que le Conseil du commerce et du développement auraient menés à la session en cours.

23. Le Président entrant a indiqué que l'utilité des travaux que mènerait la CNUCED ces prochaines années serait déterminée en partie par leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Il jouerait donc un rôle de facilitateur et travaillerait en étroite collaboration avec les délégations pour jeter des ponts entre les différents points de vue et aider à trouver des solutions aux problèmes, sans renoncer à se montrer insistant au besoin, particulièrement lorsque des décisions devraient être prises.

24. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a remercié le Président sortant du Conseil d'avoir non seulement continué de remplir ses fonctions après sa promotion au rang de ministre, mais de s'être employé par la suite à donner à la CNUCED une plus grande visibilité, notamment à New York.

25. La première partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement marquait le début de la mise en œuvre du programme de revitalisation du mécanisme intergouvernemental. Plusieurs membres du Conseil, secrétaires généraux adjoints et chefs d'organismes des Nations Unies s'étaient félicités de l'évolution de la CNUCED et comptaient travailler avec celle-ci. Par exemple, le Secrétaire général adjoint de l'ONU s'associerait aux discussions en cours le 6 juin 2018.

26. Compte tenu de l'évolution du Conseil du commerce et du développement, il conviendrait de réorganiser le cycle d'élaboration des publications phares telles que le *Rapport sur le développement économique en Afrique* et le *World Investment Report*

(Rapport sur l'investissement dans le monde) de façon à donner suffisamment de temps aux États membres pour les examiner avant les sessions. À la session en cours, le Conseil examinerait des questions d'une importance cruciale pour l'ONU et les acteurs du développement, notamment la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi et la réforme de l'ONU, sans oublier la crise du multilatéralisme et les difficultés associées à la numérisation et à l'aggravation de la fracture numérique, les flux financiers illicites et le risque d'un défaut de paiement de la dette mondiale.

27. Présentant aux États membres des informations sur la situation actuelle de l'organisation, le Secrétaire général de la CNUCED est revenu sur le rapport intitulé « Des actions aux résultats : Mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi dans un environnement en mutation », dans lequel on trouvait un aperçu des activités en cours, et a indiqué que ses observations formulées à la séance plénière d'ouverture serviraient à rendre compte des progrès accomplis, de même que le *Rapport annuel de la CNUCED 2017*. Il a présenté brièvement des exemples d'activités visant à mettre le multilatéralisme au service du commerce et du développement, de questions internationales liées au multilatéralisme, de questions relatives au commerce, de questions concernant l'économie numérique, de partenariats avec l'Afrique concernant des questions d'actualité et de questions relatives au financement du développement. Dans le cadre de la réforme de l'ONU, des progrès avaient été réalisés dans l'application du principe de responsabilité grâce à la gestion axée sur les résultats, et la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED avait continué et continuerait d'informer les États membres des progrès accomplis et de répondre à toute question qui pourrait se poser.

Débat général

(Point 3 de l'ordre du jour)

28. Le débat général s'est tenu le 6 juin 2018. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : Pakistan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Colombie (au nom du Groupe latino-américain et caraïbe) ; Soudan (au nom du Groupe africain) ; Japon (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Saint-Siège ; Estonie (au nom du Groupe D) ; Algérie (au nom du Groupe arabe) ; Bangladesh (au nom des pays les moins avancés) ; Paraguay (au nom des pays en développement sans littoral) ; Chine ; Brésil ; Nigéria ; Israël ; Népal ; États-Unis d'Amérique ; Trinité-et-Tobago ; Jamaïque ; Émirats arabes unis ; Oman ; Iraq ; État de Palestine ; Arabie saoudite ; Fédération de Russie ; Égypte ; Maroc ; Liban ; République islamique d'Iran ; République-Unie de Tanzanie ; Togo ; Lesotho ; Canada ; Inde ; République bolivarienne du Venezuela ; République de Corée ; Afrique du Sud ; Australie ; Kenya ; Tunisie ; Zimbabwe.

29. Des représentants de groupes régionaux et une délégation se sont dit favorables à ce que les documents du Conseil soient distribués plus tôt, de façon à encourager davantage la participation des délégations.

30. De nombreuses délégations et le représentant d'un groupe régional ont souligné que les pays en développement avaient défendu le multilatéralisme et ses avantages et que la CNUCED devait veiller à ce que les pays en développement soient protégés contre les mesures protectionnistes. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le creusement de l'écart entre pays développés et pays en développement, estimant nécessaire d'intensifier le dialogue pour y remédier. Une délégation a souligné que les pays développés continuaient de dominer le marché mondial, ce qui laissait peu de place aux pays en développement. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité

de lutter contre les flux financiers illicites, qui nuisaient aux pays en développement, en particulier les pays africains, et restreignait leur capacité de mobiliser des ressources financières en faveur du développement.

31. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont noté l'importance des travaux de la CNUCED dans la perspective du développement durable et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La session en cours du Conseil du commerce et du développement constituait une étape importante dans la mise en œuvre du mandat de la CNUCED et l'obtention de résultats propices à la croissance et au développement pour tous, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Les représentants de nombreux groupes régionaux et plusieurs délégations ont demandé à la CNUCED et à son secrétariat de donner suite aux décisions prises aux sessions précédentes de la conférence quadriennale, dans le Maafikiano de Nairobi et au Conseil du commerce et du développement. Estimant que cela était indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable, ils ont préconisé des discussions pragmatiques et des solutions concrètes. Des représentants de groupes régionaux et de nombreuses délégations ont également demandé aux États membres de s'employer davantage à appuyer la CNUCED et à veiller à la réalisation de son mandat en faveur d'un commerce inclusif.

32. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et un grand nombre de délégations ont pris note de la participation du membre le plus récent de la CNUCED aux travaux du Conseil du commerce et du développement.

B. Débat de haut niveau

33. Le Conseil du commerce et du développement a tenu le débat de haut niveau de la première partie de sa soixante-cinquième session les 4 et 5 juin 2018.

1. Nouvelles stratégies possibles du système des Nations Unies face à la crise du multilatéralisme et du commerce international et des mécanismes de développement connexes, et rôle de la CNUCED à cet égard (Point 2 a) de l'ordre du jour)

34. Les intervenants de la première table ronde du débat de haut niveau de la première partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement étaient le Secrétaire général de la CNUCED, le Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova, le Commissaire au commerce de l'Union européenne et le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce. Ils ont dirigé les discussions consacrées à ce point de l'ordre du jour, qui étaient animées par le correspondant en chef du bureau de Reuters à Genève.

35. Selon un intervenant, il n'y avait pas encore de guerre commerciale. Mais comme une guerre commerciale était possible, il faudrait empêcher qu'elle se produise. Il n'en restait pas moins que le système commercial multilatéral était en crise et devrait donc être redynamisé en débloquent les négociations du cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce, surtout sur les questions relatives au développement, et en examinant de nouvelles questions. Des flexibilités étaient indispensables pour les membres qui en avaient le plus besoin. Il fallait aussi débloquent les nominations à l'Organe d'appel.

36. Un autre intervenant a estimé que la crise actuelle du système commercial multilatéral n'était ni la première ni la dernière. Le règlement des conflits passait par un dialogue constant et constructif entre les parties dans le cadre multilatéral de l'Organisation mondiale du commerce, plutôt que par des mesures unilatérales.

37. Un troisième intervenant a souligné que le commerce, en tant que moyen d'action intersectoriel, pouvait jouer un rôle moteur dans le développement. Toutefois, pour être au service du développement, le commerce devait être rendu inclusif et accessible à tous, dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable.

38. Un autre intervenant a mis l'accent sur le respect des règles multilatérales en vigueur. Il faudrait remédier au problème central d'une mondialisation qui marginalise un grand nombre de personnes dans tous les pays, en développant les capacités productives et infrastructurelles avec des systèmes respectueux de l'environnement, en mettant en valeur les compétences, en instaurant une protection sociale et en utilisant les nouvelles technologies de manière innovante et pragmatique.

39. Une délégation a fait observer que malgré le commerce, les inégalités persistaient à l'intérieur des pays et entre les pays. La plupart des intervenants ont estimé que la coopération multilatérale était essentielle, la réponse la plus globale à ce problème étant les objectifs de développement durable selon un intervenant. La plupart des intervenants et le représentant d'un groupe régional ont mis l'accent sur la nécessité de poursuivre des politiques globales allant au-delà de l'accès aux marchés pour toucher à des questions telles que la compétitivité et la répartition équitable des gains tirés du commerce.

40. Des intervenants et plusieurs délégations ont souligné que la CNUCED était une instance importante de discussion à caractère non contraignant qui aboutissait à l'adoption d'orientations susceptibles de se transformer en règles commerciales multilatérales et d'aider à débloquer les négociations à l'Organisation mondiale du commerce. Des intervenants et des délégations ont insisté sur le rôle que la CNUCED jouait dans l'analyse des orientations mondiales en vue de favoriser le développement dans des domaines tels que la politique et les tendances commerciales, les mesures non tarifaires, le commerce électronique, l'investissement, la technologie, les questions de genre et les petites et moyennes entreprises. Des délégations ont aussi précisé que la CNUCED participait grandement à la réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement.

2. Les politiques industrielles et les politiques de renforcement des capacités productives au service de l'économie numérique

(Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire)

41. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a formulé des observations liminaires en vue de la deuxième table ronde. L'animateur était l'Ambassadeur et Représentant permanent du Pakistan et les intervenants étaient les représentants de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de GE Digital Foundry Europe et de l'Université de Genève.

42. Pendant le débat, la Secrétaire générale adjointe et les intervenants ont souligné la rapidité de l'évolution des technologies numériques, les incidences que celles-ci auraient probablement sur l'économie et la société, notamment sur les modes de production et de consommation, ainsi que sur le commerce international des biens et services, et les orientations à mettre en œuvre pour y faire face. Les intervenants et les participants ont aussi examiné toute une série d'obstacles que les pays en

développement devaient surmonter dans les meilleurs délais pour tirer pleinement parti des avantages que procuraient les nouvelles technologies numériques et le commerce électronique.

43. Une délégation a proposé que les pays s'inspirent de la nouvelle stratégie nationale du commerce électronique que son pays avait adoptée, tout en remerciant la CNUCED de l'avoir aidée à l'élaborer.

44. Le représentant d'un groupe régional et des délégations ont souligné la nécessité d'améliorer les infrastructures, d'autant que la moitié de la population mondiale n'était pas encore connectée à Internet.

45. Les intervenants et des participants ont parlé du phénomène qui voulait que le gagnant remporte la mise dans l'économie numérique, en tenant compte non seulement du fait que les pays en développement n'avaient guère les moyens de concurrencer les pays plus développés, mais aussi des grandes plateformes numériques mondiales.

46. Un intervenant a constaté que les pays en développement avaient bénéficié des services gratuits (notamment de traduction) fournis par ces grandes plateformes numériques mondiales, alors qu'une délégation s'est inquiétée de leur position dominante sur le marché et du gain que celles-ci pouvaient tirer des pays en développement en exploitant les données des usagers. L'intervenant et un autre participant ont examiné les moyens d'y remédier, par exemple par des taxes locales, tandis qu'un autre intervenant et un autre participant se sont demandé s'il ne fallait pas soutenir d'autres plateformes au niveau national ou régional.

47. Des intervenants, des délégations et des représentants de groupes régionaux se sont penchés sur le rôle que jouaient les données dans l'économie numérique et sur les questions soulevées telles que la protection des données. Une délégation a appelé de ses vœux la mise en place d'un cadre pour traiter ces questions. En réponse à une question posée par une délégation sur la libre circulation des données, un intervenant a précisé qu'une distinction importante devrait être faite entre, d'une part, le degré souhaitable de facilité avec laquelle les flux internationaux de données circulaient et, d'autre part, la question du prix auquel les données devraient être échangées et de la manière de répartir le gain tiré de ces transactions. Liberté ne voulait pas dire gratuité.

48. Des délégations ont souligné l'importance que revêtait la CNUCED en tant qu'espace de dialogue consacré à ces questions, notamment à l'occasion de la semaine du commerce électronique que la CNUCED organiserait prochainement en Afrique.

49. Des représentants de groupes régionaux et des délégations ont félicité la CNUCED de ses travaux sur l'économie numérique, notamment de l'analyse fournie aux États membres et de ses programmes de coopération technique, en particulier des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique.

50. Le représentant d'un groupe régional a demandé à la CNUCED de développer ses activités d'examen des politiques, notamment sur le commerce électronique et l'économie numérique, et l'a priée de renforcer ses travaux sur les moyens d'accroître les gains pour le développement tirés de ces domaines.

3. Enrayer les fuites financières et mobiliser des ressources intérieures et internationales pour réaliser les objectifs de développement durable

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

51. Les intervenants de la troisième table ronde du débat de haut niveau étaient l'Ambassadeur et Représentant permanent de la mission permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies (New York), le bénéficiaire de la bourse « Global leader » de l'Université d'Oxford et ancien Ministre de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques du Togo, le Directeur de la Division du développement économique de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'ONU et le Ministre plénipotentiaire de la mission permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (New York). Les discussions ont été animées par un professeur de la Jawaharlal Nehru University à New Delhi.

52. La Secrétaire générale adjointe a souligné dans ses observations liminaires que la mobilisation de ressources, aussi bien intérieures qu'internationales, était cruciale pour atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, il était essentiel d'enrayer les fuites financières et de lutter contre les flux financiers illicites pour mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et réduire la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement. Un intervenant et plusieurs délégations ont souligné l'absence de définition convenue des flux financiers illicites. Un autre intervenant a expliqué la différence entre « illicite » et « illégal », les fuites financières pouvant être licites ou illicites, d'une part, et légales ou illégales, d'autre part. Des intervenants et des délégations ont fait observer que dans de nombreux cas, les sorties légales de capitaux, qui étaient par exemple liées à l'évasion fiscale, constituaient l'essentiel des sorties et devraient donc être considérées comme des flux financiers illicites.

53. Des intervenants et des délégations ont évoqué la difficulté d'estimer ou de mesurer avec précision les flux financiers illicites en l'absence d'accord sur une définition unique de ces flux. Plusieurs intervenants et délégations ont indiqué que le montant des flux financiers illicites allait de 50 milliards de dollars par an en Afrique à 500 milliards de dollars par an en Asie. Des participants ont aussi pris note des travaux en cours de la CNUCED et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui, en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique pour l'Afrique, mettaient au point une méthode commune pour mesurer ces flux. Dans leur ensemble, les intervenants et les participants ont souligné que les pertes subies avaient des incidences notables sur les recettes publiques et donc, potentiellement, sur les ressources consacrées au développement, et découlaient des fuites financières liées notamment à la corruption, aux activités criminelles, à l'évasion et à la fraude fiscales et, plus récemment, comme l'avait noté un intervenant, à l'utilisation de cryptomonnaies pour transférer de l'argent provenant d'activités criminelles. D'après certains intervenants, les pays en développement s'étaient employés à améliorer le recouvrement de l'impôt, mais rencontraient des difficultés importantes qui entravaient leurs efforts de mobilisation de ressources et, parfois, n'avaient pas les moyens d'agir ou n'avaient guère voix au chapitre dans les travaux de normalisation internationale menés par les pays développés. Outre l'importance accordée au renforcement des capacités des pays en développement d'améliorer l'administration fiscale et la perception des droits de douane, des participants ont estimé que la question des flux financiers illicites appelait une coopération internationale aux niveaux mondial et régional compte tenu du caractère transfrontalier de ces flux.

54. Plusieurs intervenants et participants ont recommandé l'adoption de mesures destinées à réduire les flux financiers, à savoir : mettre en place un organe intergouvernemental chargé de lutter contre les flux financiers illicites en améliorant la réglementation financière ; accroître la transparence budgétaire ; revoir les incitations fiscales et autres excessives en faveur de l'investissement étranger direct ; envisager d'adopter une approche unitaire de l'imposition des compagnies multinationales ; renforcer le recouvrement des avoirs.

4. Renforcer la résilience aux différents chocs qui ont des incidences sur les populations et le développement durable

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

55. Les intervenants de la dernière table ronde du débat de haut niveau étaient l'Envoyé spécial de la Pologne pour les changements climatiques, l'Ambassadeur de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies (New York), l'Ambassadeur de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies (Genève), l'Ambassadeur de la délégation permanente du Forum des îles du Pacifique auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et l'Ambassadeur de la délégation permanente de l'Union africaine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Les discussions ont été animées par la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED.

56. Ouvrant le débat, l'animatrice a dit que chaque pays du monde devait faire face aujourd'hui à des chocs économiques, sociaux et environnementaux. Les conséquences de ces chocs pouvaient détruire plusieurs années d'efforts de développement. La reconnaissance croissante au niveau mondial de l'interaction des risques naturels et des crises dues aux activités humaines avait conduit bon nombre de pays à concevoir et à réaliser des stratégies nationales de résilience aussi bien pour limiter les dommages que pour améliorer le relèvement après ces chocs.

57. Un intervenant a souligné que les chocs environnementaux résultant des changements climatiques pouvaient avoir des répercussions néfastes pour les biens des personnes, les infrastructures, la santé et la production agricole. L'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévoyait un appui financier aux pays en développement qui s'efforcent de préparer et de réaliser des mesures visant à améliorer leur résilience aux changements climatiques. La plupart des intervenants ont souligné la nécessité pour les petits États insulaires des Caraïbes et du Pacifique et les pays en développement d'Afrique de développer leur résilience aux changements climatiques, ainsi qu'aux chocs économiques et liés à la santé.

58. Plusieurs intervenants ont fait valoir que les efforts de leurs pays pour devenir plus résilients étaient directement liés à une volonté de progresser plus efficacement dans la diversification de leur économie, l'amélioration de leur production de produits à valeur ajoutée et l'intégration de leur économie dans les chaînes de valeur mondiales. Un intervenant a noté que les pays africains qui s'étaient attendus à des progrès après avoir libéralisé leur économie plusieurs années auparavant travaillaient aujourd'hui à mettre en place une économie régionale plus forte et plus autosuffisante grâce à la Zone continentale de libre-échange africaine. Un autre intervenant a fait valoir que le poids élevé de la dette empêchait bon nombre de pays en développement de réserver davantage de ressources financières pour mettre en place l'infrastructure nationale dont ils ont besoin aussi bien pour stimuler le commerce que pour diminuer leur vulnérabilité aux chocs environnementaux. Un autre intervenant a estimé que l'utilisation accrue de l'écoconversion de créances par les institutions financières

multilatérales pourrait répondre dans une mesure significative au problème du financement des mesures de résilience, en particulier de celles qui ont trait aux changements climatiques, y compris dans les secteurs de l'énergie et des transports.

59. Des délégations ont fait valoir qu'un système commercial multilatéral plus juste, plus équitable et plus inclusif était nécessaire pour mieux soutenir l'action menée par les pays en développement au niveau national pour développer leur résilience aux chocs. Le représentant d'un groupe régional a souligné que le développement de la résilience était un processus permanent, et qu'une démarche centrée sur les personnes était importante au moment de concevoir et de réaliser des stratégies de résilience. Un autre représentant a souligné que les pays en développement étaient ceux qui étaient le plus vulnérables aux chocs environnementaux et qu'un soutien financier était nécessaire pour qu'ils deviennent plus résilients face à ces chocs.

C. Débat ordinaire

60. Le Conseil du commerce et du développement a tenu le débat ordinaire de la première partie de sa soixante-cinquième session du 6 au 8 et les 25 et 26 juin 2018.

1. Rapport annuel du Secrétaire général

(Point 4 de l'ordre du jour)

61. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait remarquer qu'elle présentait le point de l'ordre du jour au nom du Secrétaire général de la CNUCED, qui avait souhaité être présent mais se trouvait en mission officielle. Elle ne doutait cependant pas qu'elle pourrait répondre aux questions des délégations. S'appuyant sur la déclaration faite par le Secrétaire général au sujet du point de l'ordre du jour¹, la Secrétaire générale adjointe a appelé l'attention sur les domaines dans lesquels la CNUCED avait apporté des contributions importantes, notamment l'appui à l'établissement de la Zone de libre-échange continentale africaine, le processus de reclassement des pays les moins avancés, le financement du développement économique et la réduction de la fracture numérique.

62. Des représentants de groupes régionaux et des délégations se sont inquiétés de l'absence du Secrétaire général de la CNUCED pendant l'examen de ce point de l'ordre du jour. Des délégations se sont félicitées du rapport annuel du Secrétaire général, tout en demandant des informations complémentaires sur la gestion axée sur les résultats, le budget et la formation de consensus. Le représentant d'un groupe régional a demandé des éclaircissements au sujet du montant conséquent des dépenses de coopération technique au titre de l'objectif de développement durable 9. La Secrétaire générale adjointe a répondu que le secrétariat s'était efforcé de tenir compte des demandes de toutes les parties prenantes dans l'élaboration du rapport annuel. Les dépenses au titre de l'objectif de développement durable 9 étaient principalement financées par les ressources extrabudgétaires allouées au programme SYDONIA, le plus grand programme de coopération technique de la CNUCED. La Secrétaire générale adjointe a suggéré que les représentants lisent la déclaration faite au sujet du point de l'ordre du jour, ainsi que le Rapport annuel de la CNUCED 2017, qui avait été structuré de façon à rendre compte des activités de la CNUCED sur la

¹ Déclaration prononcée par le Secrétaire général de la CNUCED le 4 juin 2018 à la séance plénière d'ouverture de la première partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement. Des exemplaires de cette déclaration ont été distribués dans la salle de conférence.

base des objectifs de développement durable et contenait des exemples des effets directs des activités de la CNUCED sur les populations des pays en développement.

2. Le développement économique en Afrique

(Point 5 de l'ordre du jour)

63. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont salué le *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Les migrations au service de la transformation structurelle*, soulignant l'actualité brûlante du sujet au niveau mondial.

64. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et plusieurs délégations se sont félicités de l'accent mis dans le rapport sur la contribution des migrations intra-africaines à la transformation structurelle et de l'analyse qui en a été faite, relevant l'approche inédite et novatrice adoptée. Des représentants de groupes régionaux ont souligné que les recommandations du rapport sur l'alignement des politiques migratoires, des politiques commerciales et des politiques d'investissement, sur la nécessité d'investir dans l'infrastructure et dans l'énergie pour favoriser le développement des chaînes de valeur des produits de base et sur l'appui de la communauté internationale à l'établissement de mécanismes visant à garantir les migrations pouvaient contribuer à la transformation structurelle de l'Afrique. Le représentant d'un autre groupe régional a relevé que le thème du rapport – les migrations au service de la transformation structurelle – et ses recommandations pratiques étaient en phase avec le mandat de la CNUCED.

65. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de la migration de main-d'œuvre. La suppression du traitement préférentiel des citoyens marocains et l'abolition des frais de permis de travail pour les ressortissants des États membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est étaient de bonnes pratiques pour faciliter ce type de migration.

66. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et plusieurs délégations ont noté l'importance des envois de fonds des migrants pour les économies africaines. Des délégations ont dit que le coût élevé des transferts monétaires limitait leur capacité de contribuer au développement de l'Afrique.

67. Des représentants de groupes régionaux et des délégations ont souligné la contribution des migrations à la réalisation des objectifs de développement durable, tandis que plusieurs délégations se sont félicitées de l'accent mis dans le rapport sur les questions de genre.

68. Des représentants de groupes régionaux et des délégations se sont félicités de l'adoption de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. La mise en place du marché unique du transport aérien africain et l'adoption du Protocole relatif à la libre circulation des personnes apportaient des contributions essentielles à la réalisation des objectifs en matière de migration.

69. Plusieurs délégations ont reconnu la nature transversale et la complexité des migrations et de la politique migratoire. Le représentant d'un groupe régional a estimé qu'il était nécessaire d'inscrire les politiques migratoires dans des cadres régionaux.

70. Le représentant d'un autre groupe régional a dit que le rapport constituait une contribution importante aux consultations sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et a apporté des éléments à l'appui de la création d'un volet « développement » dans le cadre de ce pacte. Le secrétariat de la CNUCED a insisté sur la nécessité d'agir collectivement dans le domaine de la gestion des

migrations et d'appuyer la création d'un volet « développement » dans le cadre du pacte mondial. La CNUCED organiserait une réunion de haut niveau sur les migrations pendant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2018.

3. La technologie et l'innovation en tant que moyens efficaces de réaliser les objectifs de développement durable

(Point 6 de l'ordre du jour)

71. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a formulé des observations liminaires.

72. La Directrice de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED a ensuite fait un exposé, et deux experts ont donné des indications sur les possibilités à exploiter et les difficultés à surmonter pour mettre les technologies de pointe au service du développement durable. Le débat a fait ressortir la contribution des technologies de pointe à la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que les déficits de capacités technologiques qui représentaient, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, des obstacles majeurs à l'exploitation des possibilités ouvertes par la technologie. Les experts qui sont intervenus étaient le Directeur général de l'Institute for Transformative Technologies et fondateur du laboratoire national Lawrence Berkeley de l'Institute for Globally Transformative Technologies, et le Directeur du Conseil de la recherche scientifique et industrielle du Ghana.

73. Les représentants de nombreux groupes régionaux et de nombreuses délégations ont loué la CNUCED pour la qualité et la pertinence du *Rapport 2018 sur la technologie et l'innovation : Les technologies de pointe au service du développement durable*. Le représentant d'un groupe régional a fait observer que le rapport était intéressant pour tous les États membres. Des délégations se sont félicitées que des réflexions soient menées sur la technologie dans le cadre des travaux de la CNUCED et ont proposé d'inscrire la question à l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil du commerce et du développement.

74. Le représentant d'un groupe régional a indiqué qu'il était nécessaire de trouver un équilibre en ce qui concernait l'investissement dans les technologies de pointe dans les pays en développement, de sorte que ces technologies deviennent un moteur de la croissance inclusive et du développement durable. Une délégation a estimé que les pays les moins avancés auraient besoin d'une stratégie pour adopter des technologies de pointe. Une autre délégation a souligné qu'il importait d'adopter des mesures en faveur des pays en développement pour éviter de creuser les fractures technologiques existantes.

75. Plusieurs délégations ont souligné l'importance du transfert de technologies, élément fondamental du renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et condition préalable à l'exploitation du plein potentiel des technologies de pointe. Des délégations ont jugé nécessaire de promouvoir un environnement plus propice à l'entrepreneuriat à l'intérieur des frontières nationales, notamment au bénéfice des femmes, pour que l'accès aux technologies soit effectif et viable.

76. Des délégations ont dit que les problèmes éthiques, économiques et sociaux causés par la rapidité de l'évolution technologique devaient être examinés par tous les acteurs concernés et pris en compte dans les stratégies nationales et régionales. Des représentants ont souligné qu'outre l'aide, l'investissement privé devait lui aussi

servir à mobiliser des ressources pour atteindre les objectifs de développement durable.

4. Activités de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral
(Point 7 de l'ordre du jour)

77. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a mis l'accent sur la conscience toujours plus aiguë des difficultés rencontrées par les pays en développement sans littoral et sur la volonté politique croissante d'y répondre. Il s'est dit préoccupé par le fait que la faiblesse de leurs résultats économiques depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 compromettrait leurs capacités d'atteindre les objectifs de développement durable. Le secrétariat de la CNUCED a ensuite donné un aperçu de ses activités en faveur de ces pays.

78. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et des délégations ont constaté les difficultés auxquelles les pays en développement sans littoral continuaient de se heurter et la nécessité de redoubler d'efforts dans les domaines de la facilitation du commerce et des transports, du renforcement des capacités productives et de la transformation structurelle. Le représentant d'un groupe régional s'est dit préoccupé du ralentissement récent de la croissance dans ces pays, tandis qu'un autre a fait remarquer que la part de l'aide publique au développement et des flux d'investissements étrangers directs à destination des pays en développement sans littoral diminuait. Le représentant d'un autre groupe régional encore a souligné les mesures d'assistance qu'il prenait en faveur de ces pays, à travers l'aide publique au développement et l'accès aux marchés, et a insisté sur l'importance d'améliorer la coopération pour renforcer les chaînes de valeur régionales dans les pays en développement sans littoral. Le représentant d'un autre groupe régional a fait observer que les travaux de la CNUCED sur l'élaboration d'un indice des capacités productives étaient fondamentaux pour ces pays. Il a demandé au secrétariat de fournir également davantage de données ventilées sur l'assistance apportée aux seuls pays en développement sans littoral. Une délégation a demandé à la CNUCED de tenir compte des difficultés des pays de transit dans ses travaux sur la facilitation des transports. Une autre délégation a demandé à la CNUCED de renforcer son programme d'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.

79. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et des délégations se sont félicités des travaux réalisés par la CNUCED en faveur des pays en développement sans littoral et du rapport qui leur avait été présenté. Des représentants de groupes régionaux et une délégation ont prié la CNUCED d'apporter un appui technique à l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne. Les représentants de plusieurs groupes régionaux et une délégation ont en outre prié les États membres d'apporter un soutien accru aux travaux de la CNUCED sur les pays en développement sans littoral. Le représentant d'un groupe régional et une délégation ont souhaité que la Section des pays en développement sans littoral de la CNUCED soit renforcée au moyen d'un accroissement de ses ressources. Le représentant du groupe régional a aussi souhaité que la coopération interdivisions sur les pays en développement sans littoral soit resserrée. Une délégation a demandé quelles étaient les ressources actuellement allouées aux pays en développement sans littoral au sein de la CNUCED et de quelles ressources l'organisation avait besoin pour s'acquitter

pleinement de son mandat en leur faveur. Le secrétariat de la CNUCED a pris note de la demande d'informations complémentaires concernant les ressources, convenant de l'importance de la question, qui serait examinée dans un cadre approprié.

5. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

(Point 9 de l'ordre du jour)

80. Dans ses observations liminaires, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED a donné un aperçu de la situation économique des pays les moins avancés. L'environnement économique mondial s'était dégradé et était devenu de plus en plus difficile pour ces pays. Leurs résultats économiques pourraient s'améliorer de manière notable si leur résilience économique aux chocs externes était accrue, notamment grâce à une réorientation des politiques nationales et à un rééquilibrage des mesures d'appui internationales visant à renforcer les capacités productives, à promouvoir la diversification et à parvenir à une transformation structurelle inclusive. Le Directeur a présenté le programme d'appui à l'Angola de l'Union européenne et de la CNUCED comme un modèle de coopération interdivisions au profit des pays les moins avancés. Il a estimé que le fait de privilégier un appui programmatique plus intégré au détriment d'un financement par projet aurait des avantages directs et à long terme dans le cadre de l'aide dont bénéficiaient les pays les moins avancés. Le secrétariat de la CNUCED a ensuite présenté le rapport sur sa contribution à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul).

81. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont salué les activités que la CNUCED menait aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont mis en lumière les obstacles à la réalisation des objectifs du Programme. Ils ont indiqué, par exemple, que les progrès accomplis pour atteindre l'objectif relatif au reclassement, pour diversifier l'économie, pour doubler la part des exportations des pays les moins avancés et pour accroître la participation de ces pays aux chaînes de valeur étaient insuffisants. Les représentants de nombreux groupes régionaux ont souligné qu'il importait d'améliorer l'appui aux pays les moins avancés pour qu'ils parviennent à opérer une transformation structurelle et à accroître leur capacité productive. Le représentant d'un groupe régional a souligné que le développement durable ne pouvait se concrétiser qu'au moyen de la diversification économique et de la transformation structurelle. Le représentant d'un autre groupe régional a pris note des effets d'entraînement que les capacités productives avaient sur l'économie. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont fait observer que la transformation structurelle et le renforcement des capacités productives jouaient un rôle essentiel dans les pays les moins avancés après leur reclassement. Le représentant d'un groupe régional a encouragé la CNUCED à poursuivre sa coopération avec d'autres organismes et s'est félicité des efforts que celle-ci faisait pour trouver des fonds destinés à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Le représentant d'un autre groupe régional a mis l'accent sur l'appui que son groupe apportait aux pays les moins avancés, en citant des exemples (aide publique au développement, facilitation du commerce, investissement et projet sur l'Angola). Il a également proposé qu'à ses prochaines sessions, le Conseil du commerce et du développement examine le Rapport sur les pays les moins avancés et les activités menées en faveur de ces pays au titre d'un seul et même point de l'ordre du jour.

6. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence

(Point 10 de l'ordre du jour)

82. Le Président du Conseil du commerce et du développement a présenté des informations générales sur la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et sur l'exécution de la phase II de la revitalisation du mécanisme intergouvernemental, dans le cadre du mandat défini dans le Maafikiano de Nairobi. Le Facilitateur du Groupe consultatif plénier sur le processus de la phase II a remercié les représentants pour la volonté qu'ils avaient montré, tout au long du processus, d'aider la CNUCED à recentrer la mission et la responsabilité qui lui incombent d'appliquer le Maafikiano de Nairobi pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs de développement durable.

83. Lors de l'examen par le Conseil d'un projet de décision, intitulé « Revitalisation du mécanisme intergouvernemental existant », sur le point de l'ordre du jour considéré, une délégation a réaffirmé que, en allant plus loin que la phase II, les États membres pourraient continuer d'étudier la façon dont les délibérations pouvaient être améliorées et dont elles contribueraient à remédier aux problèmes de développement.

84. Une autre délégation a noté que le Maafikiano de Nairobi avait fixé des objectifs pour les deux années à venir et s'est déclarée disposée à œuvrer sans relâche avec le secrétariat pour faire en sorte « rendre sa grandeur à la CNUCED ».

85. Des délégations ont pris note avec satisfaction du projet de décision et exprimé l'espoir que d'autres idées puissent être débattues à la prochaine conférence quadriennale. Un représentant a estimé que les délégations ne devraient pas attendre la prochaine conférence pour débattre du mécanisme intergouvernemental, mais devraient plutôt chercher à le faire dès que la possibilité s'en présenterait.

7. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social

(Point 11 de l'ordre du jour)

86. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les intervenants de la réunion-débat de haut niveau, à savoir la Vice-Secrétaire générale de l'ONU, le Ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova, l'Administrateur gérant et Président-Directeur général de Kenya Power Lighting Company, et le Cofondateur d'Enekiio (France), ont débattu de l'accès à l'énergie comme vecteur de transformation dans les pays les moins avancés.

87. Le Secrétaire général de la CNUCED a souligné dans ses observations liminaires que l'énergie facilitait la transformation structurelle. Pour réaliser les ambitions de l'objectif de développement durable 7, il fallait définir des tâches réalisables et des résultats mesurables en matière d'investissement, d'accès et de qualité des services. Le fossé entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement et les pays développés dans le domaine de l'électricité allait en s'accroissant, et de toute évidence les progrès dans les pays les moins avancés détermineraient en grande partie si l'objectif 7 serait atteint ou non.

88. La première intervenante a déclaré que l'objectif de développement durable 7 était le « fil conducteur » qui reliait tous les autres objectifs de développement durable, ainsi que l'Accord de Paris. Elle a noté le retard important à rattraper pour financer un accès énergétique propice à la transformation, en exhortant la

communauté internationale à poursuivre ses délibérations sur le financement du développement durable. Elle a aussi recommandé de renforcer le transfert de technologies vers les pays les moins avancés, au moyen notamment de mesures internationales d'appui plus efficaces.

89. L'intervenant suivant, rappelant une déclaration ministérielle sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles adoptée à la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, a invité la communauté internationale à renouveler ses efforts pour mettre fin progressivement au subventionnement des combustibles fossiles et réorienter les ressources vers les énergies renouvelables. Se référant à l'expérience de la République de Moldova, il a souligné l'importance de mesures de marché pour faciliter la transition vers des sources d'énergie plus propres et une plus grande efficacité énergétique.

90. L'intervenant suivant a appelé l'attention sur des enseignements pertinents pour les pays les moins avancés, inspirés de l'expérience du Kenya. Il a souligné l'importance d'un bouquet diversifié de production d'électricité et d'une production électrique décentralisée. Il a indiqué les principaux objectifs de la politique volontariste du pays en matière d'accès à l'énergie, tout en estimant que l'aide et les ressources publiques restaient indispensables pour subventionner le raccordement au réseau du dernier kilomètre. Enfin, il a recommandé de mieux tirer parti de la coopération Sud-Sud et des pools énergétiques régionaux.

91. Le dernier intervenant a déclaré que différents acteurs utilisaient des stratégies distinctes pour parvenir à des résultats économiques appréciables dans le domaine de l'accès à l'énergie. S'appuyant sur l'expérience de l'entreprise Enekió dans le Sénégal rural, il a souligné la nécessité d'agir simultanément sur l'offre et la demande d'énergie, en associant les populations locales. Des miniréseaux bien conçus étaient capables de fournir de l'électricité au même prix qu'à Dakar, et d'atteindre le seuil de rentabilité même dans des régions isolées. L'intervenant a appelé l'attention cependant sur le fait que les garanties des banques régionales de développement jouaient un rôle clef.

92. Le représentant d'un groupe régional et plusieurs délégations ont félicité la CNUCED pour ses travaux sur l'accès à l'énergie comme vecteur de transformation, en estimant que ces travaux constitueraient une contribution importante au forum politique de haut niveau de 2018 sur le développement durable. Ils ont souscrit à la recommandation de renforcer les mesures visant à promouvoir le transfert de technologies. Un autre groupe régional a estimé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne devrait pas être appliqué de manière sélective. Les pays les moins avancés pouvaient également s'efforcer davantage de mobiliser des ressources intérieures. Certains intervenants ont noté que, si les objectifs de développement durable constituaient un cadre unique, l'énergie n'en jouait pas moins un rôle fondamental en favorisant le développement et en propulsant la transformation structurelle.

93. Une intervenante a noté que la complexité de l'objectif de développement durable 7 justifiait la réforme du système des Nations Unies pour le développement menée actuellement pour répondre aux ambitions du Programme 2030. Répondant à la demande d'éclaircissements d'un représentant, elle a indiqué que des séances d'information détaillées seraient tenues en présence des délégations et des équipes de pays ; la question du fonctionnement précis d'un mécanisme de financement hybride devrait être examinée.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

94. La soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 4 juin 2018 par M. Tudor Ulianoschi (République de Moldova), Président du Conseil à sa soixante-quatrième session.

B. Élection du Bureau

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

95. À sa 1164^e séance plénière (séance d'ouverture), le 4 juin 2018, le Conseil a élu M. Salim Baddoura (Liban) Président du Conseil à sa soixante-cinquième session.

96. À la même séance, le Conseil a complété la composition du Bureau de sa soixante-cinquième session en élisant ses vice-présidents. Les candidatures en attente seraient examinées ultérieurement. Le Bureau se composait donc des membres suivants :

Président :

M. Salim Baddoura (Liban)

Vice-Présidents :

M. Rajiv K. Chander (Inde)

M. Walid Doudech (Tunisie)

M. Ramses Joseph Cleland (Ghana)

M. Uwe Petry (Allemagne)

M. Ryosuke Kuwana (Japon)

M. Daniel Carl (États-Unis d'Amérique)

M. Taavo Lumiste (Estonie)

Rapporteuse :

M^{me} Julie Emond (Canada)

97. Une délégation a fait observer que, en raison du principe de réciprocité, il ne pouvait y avoir de consensus sur la présentation par son groupe régional de candidats issus des pays signataires de la Déclaration de Lima du 8 août 2017.

98. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et des autres groupes reconnus par la CNUCED seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

99. À sa 1164^e séance plénière (séance d'ouverture), le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session publié sous la cote TD/B/65(1)/1, après l'avoir modifié conformément à la décision de reporter l'examen de la question qui devait être le point 7 de l'ordre du jour (L'investissement au service du développement) à la

deuxième partie de la soixante-cinquième session, qui se tiendrait en octobre 2018 (voir annexe I)².

100. Le Conseil a décidé que le programme de la session serait modifié en conséquence et que le débat général aurait lieu le 6 juin 2018.

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 12 de l'ordre du jour)

Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2017-2018 et les incidences de ces cours, et désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2018

101. À sa 1170^e séance plénière, le Conseil a élu les membres ci-après de l'Organe consultatif pour une période de un an allant de juin 2018 à juin 2019 : M. Stephen N. Karau (Kenya) ; M. Christopher Onyanga Aparr (Ouganda) ; M^{me} Margret Kaemba (Zambie) ; M. Abdulla Nasser Al Rahbi (Oman) ; M. Tahir Hussain Andrabi (Pakistan) ; M. Diego Aulestia (Équateur) ; M. Vagif Sadiqov (Azerbaïdjan) ; M. Michal Kaplan (Tchéquie) ; M^{me} Julie Emond (Canada).

102. Le Conseil a décidé que l'Organe consultatif serait présidé par le Président du Conseil pendant la période susmentionnée.

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil

103. Le Conseil n'était saisi d'aucune nouvelle demande. Une liste des 115 organismes intergouvernementaux autorisés à participer aux travaux de la CNUCED figure dans le document TD/B/IGO/LIST/11.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

104. À sa 1170^e séance plénière, le Conseil a approuvé cinq nouvelles demandes d'inscription sur la liste des organisations dotées du statut d'observateur auprès de la CNUCED, dont l'une au titre de la catégorie spéciale, présentée par la Fondation Asie Pacifique pour les femmes, le droit et le développement (TD/B/65(1)/R.1) et quatre au titre de la catégorie générale, présentées respectivement par l'European Business Council for Africa and the Mediterranean (TD/B/65(1)/R.2), la fondation Fair Trade Advocacy Office (TD/B/65(1)/R.3), l'Initiative Terrawatt (TD/B/65(1)/R.4) et le Conseil pour le commerce et le développement économique (TD/B/65(1)/R.5)³.

Examen du calendrier des réunions

105. À sa 1174^e séance plénière (séance de clôture), le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2018, après avoir modifié les dates

² Les points de l'ordre du jour ont été renumérotés en conséquence.

³ La liste actualisée des membres sera publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/23.

de la session de la Commission du commerce et du développement pour les fixer du 12 au 16 novembre 2018⁴.

Composition du Groupe de travail

106. La composition du Groupe de travail qui avait été approuvée par le Conseil à sa soixante-quatrième session reste inchangée : Algérie, Autriche, Bélarus, Brésil, Chine, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Panama et Pays-Bas.

Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

107. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a examiné la liste des États membres de la CNUCED (TD/B/INF.235) Ce document serait mis à jour compte tenu d'une modification de la liste des membres et d'un changement de nom de pays. La version actualisée de la liste serait publiée sous la côte TD/B/INF.239.

Incidences administratives et financières des décisions du Conseil

108. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a été informé que les décisions prises à la première partie de sa soixante-cinquième session n'avaient pas d'incidences financières supplémentaires.

E. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

109. À sa séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a adopté le rapport du Bureau sur la vérification des pouvoirs des représentants participant à la première partie de la soixante-cinquième session, publié sous la cote TD/B/65(1)/L.2.

F. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

110. À sa séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a décidé de renvoyer l'examen de l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session à la deuxième partie de sa soixante-cinquième session (octobre 2018).

G. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

(Point 13 de l'ordre du jour)

111. À sa séance plénière de clôture, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième réunion directive

⁴ Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.240.

(décembre 2018), qui était présenté dans un document officiel mis à la disposition des participants (annexe II).

H. Questions diverses

(Point 14 de l'ordre du jour)

112. À la 1174^e séance plénière (séance de clôture), le Président a présenté quatre questions à examiner.

113. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et la modification des dates de la dixième session de la Commission du commerce et du développement (laquelle se tiendrait par conséquent du 12 au 16 novembre 2018) qui étaient présentés dans un document officiel mis à la disposition des participants (annexe III)⁵.

114. Le Conseil a également approuvé le thème et les questions d'orientation retenus pour la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique (annexe IV).

115. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la deuxième partie de sa soixante-cinquième session (1^{er}-4 octobre 2018), qui était présenté dans un document officiel mis à la disposition des participants (annexe V).

116. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement (3-7 décembre 2018) (voir annexe VI).

I. Adoption du rapport

(Point 15 de l'ordre du jour)

117. À sa séance plénière de clôture, le Conseil a adopté le rapport sur la session figurant dans les documents TD/B/65(1)/L.1 et Add.1 à Add.9, ainsi que dans un additif à paraître sur l'examen du point 5 de l'ordre du jour (Add.10), étant entendu que le résumé de la séance plénière d'ouverture et de l'examen du point 3 seraient étoffés. Le rapport contiendrait les conclusions concertées sur le point 5, les ordres du jour provisoires et les thèmes et questions d'orientation approuvés par le Conseil, ainsi qu'un résumé des travaux de la séance plénière de clôture et une section consacrée aux questions de procédure et aux questions connexes. Le Conseil a autorisé la Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, compte tenu des travaux de la séance plénière de clôture.

⁵ Voir également par. 105 ci-dessus.

Annexe I

Ordre du jour de la première partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - d) Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement.
2. Phase de haut niveau :
 - a) Nouvelles stratégies possibles du système des Nations Unies face à la crise du multilatéralisme et du commerce international et des mécanismes de développement connexes, et rôle de la CNUCED à cet égard ;
 - b) Les politiques industrielles et les politiques de renforcement des capacités productives au service de l'économie numérique ;
 - c) Enrayer les fuites financières et mobiliser des ressources intérieures et internationales pour réaliser les objectifs de développement durable ;
 - d) Renforcer la résilience aux différents chocs qui ont des incidences sur les populations et le développement durable.
3. Débat général.
4. Rapport annuel du Secrétaire général.
5. Le développement économique en Afrique.
6. La technologie et l'innovation en tant que moyens efficaces de réaliser les objectifs de développement durable.
7. Activités de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral.
8. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
9. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.
10. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence.
11. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
12. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :

- a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2017-2018 et les incidences de ces cours, et désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2018 ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - d) Examen du calendrier des réunions ;
 - e) Composition du Groupe de travail ;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
13. Ordre du jour provisoire de la soixante-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
 14. Questions diverses.
 15. Adoption du rapport.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2018 sur les pays les moins avancés : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle – Changer de cap.*
3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur ses soixante-seizième et soixante-dix-septième sessions.
4. Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.
5. Rapport de la Commission du commerce et du développement.
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
7. Questions diverses.
8. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-septième réunion directive.

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapports des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique :
 - i) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - ii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - iii) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement équitable et durable et sur la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence ;
 - c) Rapports du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
4. Commerce, coopération multilatérale et développement durable.
5. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe IV

Thème et questions d'orientation retenus pour la troisième session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique

Thème

Valeur et rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique et incidences de ces données sur le commerce et le développement inclusifs

Questions d'orientation

- Quels sont la valeur et le rôle des données liées au commerce électronique et à l'économie numérique, dans la perspective d'un commerce et d'un développement inclusifs ?
- Quelles sont les possibilités clés à exploiter et les principales difficultés à surmonter en matière de gestion et de réglementation des données et des flux de données ?
- Quelles politiques publiques, réglementations et mécanismes institutionnels sont utilisés dans les différents pays et régions pour exploiter et protéger les données liées au commerce électronique et à l'économie numérique, et pour combler les fractures numériques, notamment celles qui existent au sein des pays et d'un pays à l'autre et celles qui concernent les jeunes, l'économie rurale, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, et la dimension du genre ?
- Comment les pays en développement pourraient-ils renforcer les capacités et notamment les compétences dont ils disposent pour utiliser les technologies nouvelles et naissantes telles que les mégadonnées et l'intelligence artificielle ?

Annexe V

Ordre du jour provisoire de la deuxième partie de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Évaluation et examen de la mise en œuvre du document final de la Conférence par la CNUCED.
3. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
4. Le développement économique en Afrique.
5. L'investissement au service du développement.
6. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
7. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

Annexe VI

Ordre du jour provisoire de la dixième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable ;
 - b) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
4. L'investissement et l'entrepreneuriat au service du développement.
5. Science, technologie et innovation au service du développement des entreprises.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe VII

Participation*

1. Les États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement étaient représentés à la session :

| | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| Afrique du Sud | Guatemala |
| Albanie | Guyana |
| Algérie | Haïti |
| Allemagne | Honduras |
| Arabie saoudite | Hongrie |
| Argentine | Inde |
| Australie | Indonésie |
| Autriche | Iran (République islamique d') |
| Azerbaïdjan | Iraq |
| Bahreïn | Israël |
| Bangladesh | Italie |
| Barbade | Jamaïque |
| Bélarus | Japon |
| Belgique | Jordanie |
| Bénin | Kazakhstan |
| Bolivie (État plurinational de) | Kenya |
| Brésil | Koweït |
| Bulgarie | Lesotho |
| Burkina Faso | Liban |
| Burundi | Libye |
| Canada | Madagascar |
| Chine | Malaisie |
| Chypre | Maroc |
| Colombie | Maurice |
| Congo | Mexique |
| Côte d'Ivoire | Mongolie |
| Croatie | Monténégro |
| Cuba | Namibie |
| Djibouti | Népal |
| Égypte | Nigéria |
| El Salvador | Oman |
| Émirats arabes unis | Ouganda |
| Équateur | Pakistan |
| Espagne | Panama |
| Estonie | Paraguay |
| États-Unis d'Amérique | Pays-Bas |
| Éthiopie | Pérou |
| Fédération de Russie | Philippines |
| Finlande | Pologne |
| Gabon | Portugal |
| Géorgie | République arabe syrienne |
| Ghana | République de Corée |

* Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète est publiée sous la cote [TD/B/65\(1\)/INF.1](#).

| | |
|--|--|
| République de Moldova | Suède |
| République démocratique du Congo | Tchéquie |
| République-Unie de Tanzanie | Thaïlande |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Togo |
| Sénégal | Trinité-et-Tobago |
| Serbie | Tunisie |
| Sierra Leone | Turquie |
| Slovénie | Venezuela (République bolivarienne du) |
| Soudan | Viet Nam |
| Sri Lanka | Yémen |
| | Zambie |
| | Zimbabwe |

2. Les membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Bahamas
Brunéi Darussalam
État de Palestine
Niger
Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Centre Sud
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Ligue des États arabes
Organisation de la coopération islamique
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique
Union africaine
Union économique et monétaire ouest-africaine
Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Cabinet du Secrétaire général
Centre du commerce international
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Association Africa 21
Center for Economic and Policy Research
Ingénieurs du monde
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Réseau Tiers monde